

INSTALLATION-TRANSMISSION | Le 9 mars, un atelier régional s'est tenu à la Cinémathèque de montagne à Gap. L'occasion de dresser un état des lieux et d'échanger.

L'avenir des exploitations passera par la concertation

L'amphithéâtre de la Cinémathèque de montagne à Gap était un véritable écrin pour accueillir l'atelier régional de concertation - installation et transmission, organisé le 9 mars dernier. À l'ordre du jour figuraient la situation de l'installation et de la transmission en Provence-Alpes-Côte d'Azur, décrivant les démarches et expériences réussies, les freins et les leviers d'amélioration, puis la synthèse des travaux de l'atelier en conclusion. Au registre de l'installation, il est apparu la nécessité « de développer et adapter l'accompagnement des porteurs de projet ; de faciliter l'accès au foncier ; d'améliorer les connaissances des marchés et des débouchés ; de faciliter la transition entre deux statuts retenus par les exploitants ; de consolider et d'accompagner le début d'activité, en particulier des nouveaux installés ayant bénéficié de la DJA ».

Bernard Savornin, directeur de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, animateur et modérateur de la journée, devait rappeler : « Nous accompagnons tout le monde, bio, pas bio, circuit court, circuit long... », répondant à une interpellation dans l'assistance.

Éric Lions, président de la chambre d'agriculture des Hautes-



Gaëlle Thivet (DRAAF Région) et Éric Rosaz (Conseil régional) aux côtés d'Éric Lions, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, qui présidait cette journée instructive.

Alpes, commentait : « nous ne faisons ici que des propositions, pas des règles ».

La cessation d'activité, étape aussi importante que l'installation

Au terme d'une vie professionnelle bien remplie, l'agriculteur ou l'agricultrice voit arriver l'échéance du dossier de retraite. Beaucoup, semble-t-il, ne prennent pas le temps de s'y préparer à l'avance. Pourtant, ainsi que l'affirmait Bernard Savornin, « la cessation d'activité est une étape aussi importante que l'installation dans la vie d'un agriculteur ».

Cet arrêt s'accompagne généralement d'une transmission de l'exploitation à un membre de la famille ou à un repreneur hors cadre familial. Selon le recensement agricole 2020 - Agreste, 30 % des exploitants âgés de 60 ans n'avaient pas de repreneur connu. Soit 1 730 exploitants sur les 5 964 présents dans notre région. En parallèle de cette situation qui peut surprendre, de plus en plus d'agriculteurs viennent cependant s'informer dans les chambres consulaires ; par exemple au point accueil transmission. Dans le

département d'amont, « Nous inter-

rogeons systématiquement les gens concernés », précisait Éric Lions. L'attitude face à la profession agricole a beaucoup évolué également. De nos jours, indiquait le directeur de la chambre bas-alpine, « des gens s'installent pour dix, quinze ans ; ils ne font pas carrière ». Il est à noter que cette journée dédiée pour moitié à la transmission n'a pas bénéficié de la présence d'agriculteurs âgés. Doit-on s'en inquiéter ? À tout le moins le regretter. C'est aussi un problème de génération. Sandrine Hauser assurait que « notre génération a l'idée de transmettre ». Une autre intervenante émettait l'idée « d'inclure la perspective de la cession

de l'exploitation dans le stage de formation à l'installation ». Anticiper donc. Florian Pellegrin président JA Paca, évoquait « une incitation financière pour le cédant qui s'engage dans une démarche cinq années auparavant. Par exemple le remboursement des cotisations sociales des cinq années au moment du départ ». Dans ce cas, qui paiera les exonérations ? Le représentant de la MSA décrivait une situation finalement assez favorable. « Nous avons eu 130 entretiens transmissions dans les Hautes-Alpes en 2022 ; et 330 en tout dans la région. Avec une simulation du montant de la retraite ». De son côté, le représentant de la Safer mettait en avant la valeur économique des exploitations à transmettre. Faisant la distinction « entre les biens immobiliers et les biens économiques ; qui plus est sous l'influence du marché local de l'immobilier ».

Et cette pertinente conclusion en direction de quelques orientations dirigistes évoquées dans le débat : « La transmission est du ressort de l'initiative privée ; jusqu'où la puissance publique peut-elle aller ? » Dans les deux départements alpins, installation et transmission ne sont pas en fâcheuse posture à ce jour puisqu'il a été affirmé que « les installations compensent à peu près les départs ».

Maurice Fortoul